GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 15 AVRIL 2021

---

1. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif aux services aériens, fait à Bruxelles le 4 octobre 2009.(GRBC-RV-47.71952)

2. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Australie relatif aux services aériens, fait à Canberra le 23 novembre 2012.(GRBC-RV-47.71953)

3. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République du Sénégal relatif au transport aérien, fait à Dakar le 18 janvier 2013.(GRBC-RV-47.71954)

4. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République démocratique du Congo relatif au transport aérien, fait à Kinshasa le 2 février 2013.(GRBC-RV-47.71955)

5. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au transport aérien, fait à Conakry le 2 avril 2015.(GRBC-RV-47.71956)

6. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 27février 2017.(GRBC-RV-47.71957)

7. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Mali relatif au transport aérien, fait à Bamako le 29 aout 2017.(GRBC-RV-47.71958)

8. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire relatif au transport aérien, fait à Abidjan le 25 octobre 2017.(GRBC-RV-47.71959)

9. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Cap-Vert relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 26 octobre 2017.(GRBC-RV-47.71960)

10. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Bénin relatif au transport aérien, fait à Cotonou le 9 janvier 2018.(GRBC-RV-47.71961)

11. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'État du Qatar relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 6 mars 2018.(GRBC-RV-47.71962)

12. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement de la République gabonaise et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux services de transport aérien, fait à Bruxelles le 28 mai 2018.(GRBC-RV-47.71963)

13. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 5 juin 2018.(GRBC-RV-47.71964)

14. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Congo relatif au transport aérien, fait à Bruxelles le 12 juin 2018.(GRBC-RV-47.71965)

15. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République togolaise relatif au transport aérien, fait à Lomé le 13 juin 2019.(GRBC-RV-47.71966)

16. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Sierra Leone relatif au transport aérien, fait à Freetown le 3 juillet 2019.(GRBC-RV-47.71967)

17. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Libéria relatif au transport aérien, fait à Monrovia le 17 juillet 2019.(GRBC-RV-47.71968)

18. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice des activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 4 décembre 2018.(GRBC-RV-47.71969)

19. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération du 7 septembre 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozonetroposphérique, avec annexes, signés à Göteborg le 30 novembre 1999, tels que modifiés le 4 mai2012 à Genève.(GRBC-RV-47.71970)

20. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État Fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE.(GRBC-RV-47.71971)

21. Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance portant approbation de la délibération budgétaire n° 1 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale autorisant l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses, à imputer au Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2021.(GRBC-RV-47.71972)

22. Déclaration de vacance du mandat de directeur·trice général·e (A5) d'Actiris dans le rôle linguistique francophone et de la composition de la commission de sélection(GRBC-SG-14.71988)

23. Projet d'arrêté relatif à une aide aux entreprises des secteurs des discothèques, des restaurants et cafés et de certains de leurs fournisseurs, de l'événementiel, de la culture, du tourisme et du sport dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 – 2ème lecture – Prime « tétra ».(GRBC-BT-36.71989)

24. Projet d'arrêté relatif à une aide pour les entreprises du secteur des hébergements touristiques dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 – 1ère lecture.(GRBC-BT-36.71986)